

## Décision n° Dec 070624-021 du 7 juin 2024

Portant attribution du marché n° 09/2024 « Fourniture de 17 luminaires à leds destinés à l'éclairage public du Hameau de Guaitella au lieu-dit Mangano »

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant application de l'article L.2122-22 susvisé ;  
**Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles R 2122. 3 al 3 et R 2122.8 ;  
**Vu** la délibération du conseil municipal n°140423-024 en date du 14 avril 2023, sollicitant une subvention auprès de la Collectivité de Corse ;  
**Vu** l'attribution de la subvention par la Collectivité de Corse ;  
**Vu** le budget primitif ;  
**Vu** les travaux d'effacement coordonnés des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication consistant en l'enfouissement du réseau d'acheminement d'électricité ;  
**Considérant** la volonté de la commune d'améliorer l'éclairage public dans ce secteur en réduisant l'impact visuel et en optimisant les points lumineux ;  
**Considérant** que cette opération consistant dans le remplacement de lampes énergivores par des leds permettra à la commune de réaliser une économie d'énergie en réduisant l'impact sur l'environnement ;  
**Considérant** que le type de lanterne choisie ne peut être fourni que par un opérateur économique déterminé ;  
**Considérant** que l'offre présentée par la **SAS ESPACE ELEC** - Lieu-dit Figabrana - Rond-point de Ceppe - 20620 BIGUGLIA - Siret n° 412 628 323 00 112 est jugée économiquement avantageuse par le pouvoir adjudicateur.

## Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : De confier le marché n° 09/2024 « Fourniture de 17 luminaires à leds destiné à l'éclairage public du Hameau de Guaitella au lieu-dit Mangano » à la **SAS ESPACE ELEC** - Lieu-dit Figabrana - Rond-point de Ceppe - 20620 BIGUGLIA - Siret n° 412 628 323 00 112 pour un montant de **37 383 € HT**.

**Article 2** : Le marché commence à la date de l'accusé de réception de la notification de la présente et se terminera à la fin d'exécution des prestations.

**Article 3** : La présente notification vaut lettre de commande.

**Article 4** : Le paiement des sommes dues interviendra dans un délai de trente jours à compter de la réception de la demande de paiement sur le portail de facturation chorus pro.

**Article 5** : Les pièces contractuelles (pièces particulières et pièces générales) du marché sont par ordre de priorité :

1. Le devis n° 654 495/000,
2. Le cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de Fournitures Courantes et Services (CCAG- FCS).

**Article 6** : La présente décision sera transmise, à Monsieur le comptable de la Collectivité - centre commerciale Monte Stello - 20290 Borgo, notifiée à la **SAS ESPACE ELEC** - Lieu-dit Figabrana - Rond-point de Ceppe - 20620 BIGUGLIA - Siret n° 412 628 323 00 112, affichée en la forme accoutumée.

Fait à **Ville-di-Pietrabugno**, le 7 juin 2024



Notifiée le 17 juin 2024

